

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial:	RESISTOL DÉCAPANT
Autres moyens d'identification	STRI
Usage du produit/Description:	Décapant pour finis à planchers
Restrictions d'utilisations	Pour usage industriel, institutionnel et établissements alimentaires seulement.
Identificateur du fournisseur initial :	Chemotec (PM) Inc. 8820 Place Ray Lawson Anjou, Québec, Canada H1J 1Z2 Téléphone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:	(613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):

Ce produit est classifié
Corrosion cutanée/Irritation cutanée — catégorie 1
Lésions oculaires graves — catégorie 1

2b Éléments d'étiquetage**Pictogram****Conseils de prudence :**

Ne pas respirer les brouillards. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de caoutchouc, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou les cheveux: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Garder sous clé.

Élimination: Éliminer le contenant et le récipient en accord avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Monoéthanolamine	141-43-5	10-30	Toxicité orale, catégorie 4; Toxicité cutanée, catégorie 4 Toxicité par inhalation, catégorie 4 Corrosion cutanée/Irritation cutanée, Catégorie 1; Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1 Corrosion cutanée/Irritation cutanée, Catégorie 1A;
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	0.1-1.0	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 1 Corrosion cutanée/Irritation cutanée, Catégorie 1A Toxicité orale, catégorie 4;
Alcool benzylique	100-51-6	1-5	Toxicité orale, catégorie 4; Toxicité par inhalation, catégorie 4

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

4.a Description des premiers soins :

Contact oculaire:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.b Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Yeux:	Peut causer une brûlure, une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.
Peau:	Peut causer une brûlure, une irritation pouvant devenir sérieuse si non rincée rapidement.
Inhalation:	Brûlure et irritation possible des voies respiratoires
Ingestion:	Peut causer une brûlure, une irritation, mal de tête, douleur abdominale, de la diarrhée, des nausées et des vomissements.

4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

L'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Aucun antidote spécifique. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5a Moyens d'extinction:**

Moyens d'extinction appropriés :

Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés :

Néant

5b Dangers spécifiques du produit :

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone, oxyde d'azote, ammoniac et autres gaz de combustion irritants.

5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations irritantes et toxiques peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :**

Protection personnelle:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une aération et une ventilation suffisante.

Porter des gants, des bottes imperméables, des lunettes de sécurité et en cas d'un déversement majeur, au besoin un masque pour vapeurs organiques. Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le plancher sera très glissant.

6c Précautions environnementales:

Ne pas laisser le produit s'écouler à l'égout.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Porter des gants, des lunettes de sécurité

7b Exigences en matière d'entreposage y compris les incompatibilités:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Éviter le gel.

Matériaux spéciaux d'emballage: P/D

Éviter le contact avec les acides et les matières comburantes fortes.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8a Paramètres de contrôle :

	VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP) au Québec	VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (VECD) / PLAFOND au Québec	Notations
Monoéthanolamine	3 ppm	6 ppm	
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	100 ppm	150 ppm	Peau
Hydroxyde de potassium		2 mg/m ³ Plafond	

8b Mesures d'ingénierie:

Bonne ventilation

8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires:

Si les valeurs d'exposition sont excédées, respirateur pour vapeurs organiques

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Des gants en caoutchouc. Des bottes imperméables.

Protection des yeux / du visage:

Lunettes de sécurité.

Commentaires sur l'hygiène générale:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur:	Liquide jaune, odeur de citron et de solvant
Seuil de l'odeur:	P/D
pH :	Environ 13
Point de fusion/congélation:	Approximativement 0°C
Point d'ébullition:	Approximativement 100 °C
Point d'éclair	Supérieur à 93°C
Taux d'évaporation (n-BuAc=1) :	Non disponible
Inflammabilité (solides, gaz)	Non applicable aux liquides
Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume) :	Non disponible
Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume) :	Non disponible
Données sur l'explosivité - Sensibilité aux chocs:	Non disponible
Données sur l'explosivité - Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Non disponible
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.02
Solubilité :	Miscible dans l' eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	P/D
Température d'auto-inflammation:	P/D
Température de décomposition :	P/D
Viscosité:	< 100 cps @ 25 °C

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

10a Réactivité :

Pas connue lorsque utilisé selon les recommandations

10b Stabilité chimique:

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10c Risque de réactions dangereuses :

Pas de possibilité de polymérisation.

10d Conditions à éviter:

Le produit peut se décomposer à températures élevées.

10e Matériaux incompatibles:

Éviter le contact avec les acides forts et les matières comburantes fortes.

10f Produits de décomposition dangereux :

Avec les matières comburantes fortes : oxydes de carbone et d'azote. Avec les acides forts : chaleur et vapeurs d'eau.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

Yeux:	Peut causer une brûlure, une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.
Peau:	Peut causer une brûlure, une irritation. En cas de contact prolongé brûlure possible.
Inhalation:	Peut brûler ou irriter les voies respiratoires.

Ingestion: Peut causer une irritation gastro-intestinale ou une ulcération. L'ingestion peut entraîner les brûlures à la bouche et à la gorge.

Cancérogénicité : Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant soupçonné d'être cancérigène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction : Non disponible

Sensibilisation de la peau : Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires : P/D

Matières synergiques : P/D

Autres dangers importants: P/D

Données toxicologiques: Estimation de la toxicité aiguë: la DL₅₀ est supérieure à 9,000 mg/kg, (oral, rat); nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

Ingrédients	DL ₅₀ (voie, espèce)	CL ₅₀ # heures (espèce)
Monoéthanolamine	1,089 mg/Kg (oral, rat) 2504 mg/Kg (dermal, rat)	Estimation CL50, 4H vapeur, rat >1.48 mg/L
Alcool benzylique	1,612 mg/kg (oral, rat)	Non disponible
Hydroxyde de potassium	333 mg/kg (oral, rat)	Non disponible

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12a Écotoxicité :

TOXICITÉ (Poisson)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Monoéthanolamine	Cyprinus carpio (carpe) LC50 349 mg/L	96H	Non disponible
Alcool benzylique	460 mg/L	96H	
Hydroxyde de potassium	Gambusia affinis 80 mg/L	96H	Non disponible

TOXICITÉ (Daphnia)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Monoéthanolamine	EC50 = 120 mg/L	24H	Non disponible
Alcool benzylique	EC50 = 230 mg/L	48H	Non disponible
Hydroxyde de potassium	Non disponible		

TOXICITÉ (Algues)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Monoéthanolamine	Selenastrum capricornutum 2.8 mg/l	72H	Non disponible
Alcool benzylique	EC50 500-770 mg/L	72H	Non disponible
Hydroxyde de potassium	Non disponible		

12b Persistance et biodégradation :

Le produit est biodégradable

12c Potentiel de bioaccumulation :

Non disponible

12d Mobilité dans le sol :

Non disponible

12e Autres effets nocifs

Aucune information pertinente trouvée

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les contenants sont recyclables ou réutilisables.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :

Non réglementé.

Numéro UN:	UN3267
Appellation réglementaire:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (ETHANOLAMINE)
Classe de danger :	8
Groupe d'emballage :	III
Dangers environnementaux:	S/O
Transport en vrac:	S/O
Précautions spéciales :	S/O

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Renseignements SIMDUT:

Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données signalétiques (FDS) contient tous les renseignements requis par le RPD.

Classification SIMDUT: Voir section 2a

Information CEPA: Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIS

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de révision: 2016-05-03

Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).
3. International Agency for Research on Cancer Monographs
4. The European Chemicals Agency (ECHA) website

Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Hazardous Material Information System
HSDB	Hazardous Substance Data Bank
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances
NFPA	National Fire Protection Association Health
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Permissible Exposure Limit
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TLV	Threshold Limit Value

Fin de la Fiches de données de sécurité